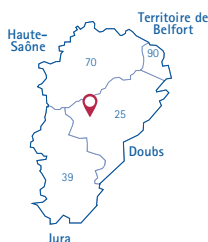


BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Besançon



Thierry TROTTIER
Président du tribunal
administratif de Besançon



Effectifs de la juridiction :

23
personnes dont :

9
magistrats

14
agents de greffe
et aides à la décision

Après deux années d'interruption, le tribunal a renoué à l'automne avec son audience solennelle. Cela a permis à la juridiction de rencontrer ses partenaires, de présenter son bilan et les nouveautés intervenues dans l'année : « l'open data », c'est-à-dire la mise à disposition du public à titre gratuit sous forme électronique et anonymisée de tous les jugements, la possibilité d'enregistrer des audiences par des moyens audiovisuels ou la généralisation de la médiation préalable obligatoire.

La Nuit du droit a également connu un grand succès. Le tribunal administratif de Besançon a organisé à cette occasion une audience fictive et amusante au cours de laquelle deux universitaires et deux avocats ont joué le rôle des magistrats et deux magistrats ont joué les rôles du demandeur et du défendeur.

Les liens avec la préfecture du Doubs ont aussi été renforcés dans le cadre d'une réunion, qui a vocation à devenir annuelle, sur une thématique contentieuse. Le premier thème portait sur l'environnement.

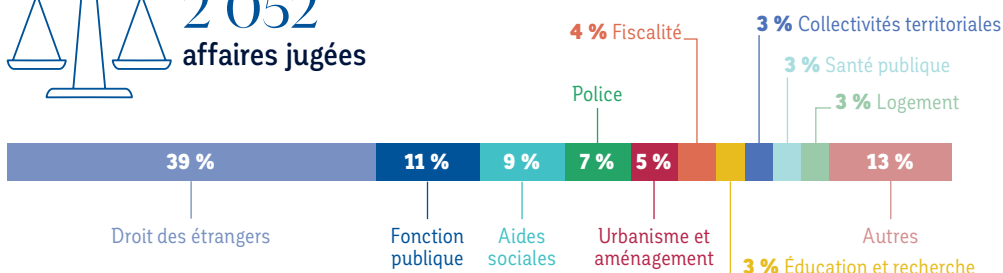
Enfin, la juridiction a accueilli les avocats membres de la nouvelle commission « Tribunal administratif » du barreau de Besançon pour un échange constructif sur les pratiques et les attentes des uns et des autres.

Ouvert et accessible, le tribunal administratif de Besançon reste plus que jamais au service du public.

2022 en chiffres



2 052
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



134

affaires jugées en urgence (référés)

-21% par rapport à 2021



7 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

-32 jours par rapport à 2021

75,9 %

des recours déposés par téléprocédure



29,1 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



72,6 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



22

médiations engagées

59 % de taux de réussite